

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(11\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 6 avril 1870](#)

## Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 6 avril 1870

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s**

[Arago, Emmanuel \(1812-1896\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#) est destinataire de cette lettre

[Joly](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[6 avril 1870](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destinationInconnu

### Description

Résumé

Sur la restitution à Joly de son poêle et de son brevet, lequel est toujours dans les mains d'Arago. À propos d'une discordance dans le compte des affaires traitées par Cantagrel pour Godin et de la rémunération de Cantagrel.

NotesFrançois Cantagrel répond à la lettre de Godin par une lettre du 7 avril 1870,

conservée au Cnam dans la correspondance passive de Godin (FG 17 (2) c).

## Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Arbitrage \(droit\)](#), [Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Arago, Emmanuel \(1812-1896\)](#)
- [Coré \[monsieur\]](#)
- [Joly et Cie](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomArago, Emmanuel (1812-1896)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Droit/Justice
- Littérature
- Politique

BiographieHomme politique, avocat et homme de lettres français, né en 1812 à Paris décédé en 1896 à Paris. Emmanuel Arago est le fils du savant et homme politique François Arago (1786-1853) ; il est l'un des pères fondateurs de la Troisième République. Il est ambassadeur de France à Berlin (Allemagne) et à Berne (Suisse), député et sénateur des Pyrénées-Orientales 1876 à 1896.

---

NomCantagrel, François (1810-1887)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Fouriérisme
- Ingénieur
- Politique

BiographieIngénieur, homme politique et fouriériste français né en 1810 à Amboise (Indre-et-Loire) et décédé en 1887 à Paris. Architecte et ingénieur civil diplômé de l'École des ponts et chaussées, François Cantagrel est un des principaux dirigeants du mouvement fouriériste français dans les années 1840-1850. Il est élu député à l'Assemblée législative en mai 1849, mais doit partir en exil en Belgique quelques semaines plus tard. Il se marie vers 1854 avec Maria Josépha Elisabeth Conrads (vers 1831-), avec laquelle il a un fils, Simon Charles (1856-1899). Il participe à l'expérience fouriériste de Réunion au Texas en 1855-1856. Il revient en France en 1859 à la faveur de l'amnistie. C'est un proche de Jean-Baptiste André Godin dans les années 1860. Il est le chargé d'affaires de l'industriel à Paris de 1861 jusqu'au mois de janvier 1870. Rédacteur en chef de *L'Union démocratique* de Nantes en 1870, Cantagrel est partisan de la Commune de Paris. Il est élu conseiller municipal du XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris en juillet 1871, et député en 1876 à la

Chambre où il siège jusque 1887. Il réside à partir de 1872 au 33, rue Vivienne, Paris.

---

NomJoly

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

BiographieL'un des deux frères Amédée et Arthur Joly qui forment après 1845 la société Joly frères et Cie pour exploiter des filatures à Saint-Quentin (Aisne) et la filature de La Bussière à Flavigny-le-Grand (Aisne) près de Guise.

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (11)

Collation2 p. (14r, 15v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 18/11/2021

Dernière modification le 18/01/2024

---

Quir le 6 avril 1670

Mon cher Cartaguet

J'ai envoyé directement a M.  
 Joly le montant de son subscription  
 mais je ne puis lui restituer le  
 brevet que je n'ai pas fait et  
 obligé de faire lever une nouvelle  
 capitulation officielle, le brevet de Joly  
 dont elle restera aux mains de M.  
 Coré car il quitte y avait a mon  
 dossier relatif a ce brevet était une  
 copie informelle faite de sa main  
 que j'ai eu faire remporter dans ces  
 derniers temps pour compléter mon dossier  
 il est du reste chez M. de Grago

Cette lettre me donne occasion  
 de quelques explications sur le  
 règlement de votre compte et sur  
 le contenu de vos lettres du 30 janvier  
 et de février la première me remettait  
 un compte de 1567. 15 lms la seconde  
 un nouveau compte de 1568. 20 lms  
 dans le différend de compter la différence d'une  
 une somme de trois cents francs

que je ne puis considérer autrement  
 qu'un ~~acte~~ acte de votre part  
 qui importe entre nous de justifier  
 les bons comptes font les bons amis  
 est chose que je crois vous avoir  
 entendue dire à vous même, bien  
 donc me justifiant à mes yeux & vous  
 vous demandez de recevoir un compte afin  
 de m'autoriser à disposer sur vous  
 de cette somme

quant à moi, je ne puis que vous avoir  
 fait pour moi un traité de captivité  
 et pour cela je répondrai qu'à l'origine  
 cette question a été débattue entre nous  
 et que vous avez répondu vous même  
 d'écarter de mesurer la rémunération  
 de vos services sur la nature et le temps  
 de votre travail que vous n'avez voulu  
 admettre que des appointements par  
 le fait de votre fait, d'un autre  
 côté je puis vous faire remarquer que  
 j'ai eu en 1667 faire faire par l'autre partie  
 de ce que j'ai fait à vous compenser par suite  
 de diverses circonstances qui m'ont empêché  
 de vous rembourser à Paris et de  
 penser à l'avenir & je crois que pendant  
 votre absence pour justifier les obligations et  
 que nous terminerons une fois par un  
 acte bien de vous

Guise